



CANDIDATURE À L'EXAMEN NATIONAL DU GRADE DE 6^e DAN JUDO

Formulaire type CSDGE

Photo

Démarches administratives :

1. Candidature est personnelle : elle est à envoyer à votre C.O.D.G./Comité avant le 5 janvier
2. Délai d'inscription : la candidature doit parvenir au secrétariat des Grades de la F.F.J.D.A avant le 15 février.
Attention : aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.
3. Merci de bien vouloir renseigner avec soin toutes les informations demandées.
Attention : Tout imprimé incomplet sera retourné à la Ligue.
4. Conditions d'inscription : se référer aux textes officiels / CSDGE - Annexe 1 / Examen du 6^e dan

Pour des raisons d'organisation, merci de ne postuler que si vous êtes certain de vous présenter à l'examen

LIGUE : _____

COMITE : _____

DATE DE L'EXAMEN : _____

LIEU : _____

PRESENTATION INDIVIDUELLE

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

SEXE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TEL. : _____

EMAIL : _____

GRADE

DATE D'OBTENTION (jj/mm/aaaa)			
1 ^e Dan		3 ^e Dan	
2 ^e Dan		4 ^e Dan	
	5 ^e Dan		

(Rappel : délai dans le grade : Âge plancher de 40 ans et 4 ans d'ancienneté de 5^e Dan et 25 ans Dan le 1^{er} dan, dans l'année civile de l'examen.

PARCOURS DU JUDOKA

N° DE LICENCE : _____ CLUB : _____

Années de licences à la FFJDA :

De _____ à _____ Ligue _____ Club _____

De _____ à _____ Ligue _____ Club _____

De _____ à _____ Ligue _____ Club _____

De _____ à _____ Ligue _____ Club _____

Important : à remplir avec le plus grand soin (si besoin ajouter une page recto verso sur papier libre)

Participation à une phase nationale d'un championnat de France séniors ou son équivalent. Donnez les cinq meilleurs résultats sportifs (national et ou international, année et lieu).

Qui inclut l'ensemble des pièces demandées

Date limite de la remise du dossier au comité **le 5 janvier**.
Étude du dossier par la CSDGE et réponse sur l'acceptation du dossier **avant fin mars**

(L'honneur est un principe essentiel du code moral du judo)

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur, avoir vérifié les éléments
(Nom, prénom)
 fournis dans mon dossier de candidature au grade de 6^e dan et que ces derniers sont exacts *(les renseignements qui n'ont pu être vérifiés sont signalés dans le dossier)*.

Fait à _____ le : _____

Signature

AUTHENTIFICATION PAR LES CODG ET CORG

des renseignements fournis dans le dossier et plus précisément de la poursuite de l'activité du candidat au service du judo depuis le dernier grade obtenu

À remplir obligatoirement avec un avis sur le candidat et TOUTES les signatures

AVIS DU COMITE

Président, Cadre Technique, secrétaire de la CODG et un Haut-gradé

Nous certifions que tous les éléments présents dans le dossier sont exacts et sincères.

Commentaires : _____

avis favorable ☐ avis réservé ☐ avis défavorable ☐

Signature du Président	Signature du cadre technique	Signature du secrétaire de CODG	Signature du haut gradé
------------------------	------------------------------	---------------------------------	-------------------------

Date et cachet du comité : _____

AVIS DE LA LIGUE

Président, Cadre Technique, secrétaire de la CORG et représentant au Comité National des Hauts-grades

Nous certifions que tous les éléments présents dans le dossier sont exacts et sincères.

Commentaires : _____

avis favorable ☐ avis réservé ☐ avis défavorable ☐

Signature du Président	Signature du cadre technique	Signature du secrétaire de CORG	Signature du représentant au CNHG
------------------------	------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Date et cachet de la ligue : _____

Conditions pour faire acte de candidature :

Avoir 40 ans, 25 ans de 1^{er} dan et délai de 4 ans (à la date d'homologation du grade précédent) de 5^e dan.

Critères d'accession au 6^e dan :

Tous les candidats devront justifier de 25 ans de ceinture noire et justifier d'au moins deux titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo jujitsu suivants :

- être ou avoir été membre de commission technique départementale,
- être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale,
- être ou avoir été juge régional,
- être ou avoir été élu.e d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional,
- être ou avoir été conseiller.re technique
- être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum,

compétiteur.trice.s ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo-jujitsu ou équivalent (honneur, excellence, 1^{ère} division, 2^e division, Championnat de France FFSU, Championnat de France, Militaire, Championnat de France FSGT).

Et/ou depuis le dernier grade obtenu :

- être enseignant en exercice et justifier d'attestations de participation aux stages de formation continue (28h minimum),
- justifier d'attestations de participation aux stages fédéraux de formation (56h minimum),

FICHE GUIDE A L'ATTENTION DES CANDIDATS DE L'EXAMEN 6^e DAN

Les membres de la CSGDE, constatant que la prestation pour le 6^e dan s'identifiait progressivement à celle du 5^e dan, ont modifié la réglementation de l'épreuve d'accès à la ceinture blanche et rouge.

PREAMBULE

Pour rappel, dans l'épreuve du passage de grade du 5^e dan, le candidat doit montrer sa maîtrise technique dans tous les champs de pratique : Kata et prestation technique regroupant le nage-waza, le ne-waza et le Jujitsu et self défense.

Pour le 6^eme dan, c'est le niveau d'expertise qui est requis. C'est le passage de l'habileté technique à la connaissance approfondie du Judo. Le candidat doit montrer, au travers d'une prestation, son expertise, la cohérence des choix effectués par rapport à un thème qu'il aura choisi, les grands principes du judo, ses applications efficaces dans un, deux ou trois champs de pratique. Il a toute liberté pour organiser le déroulement de sa prestation en continu ou en séquençant des parties et selon le temps qu'il jugera nécessaire. En résumé, il assume et justifie ses choix en adéquation avec le thème retenu.

DUREE DE L'EPREUVE

Rappel durée totale de l'épreuve : 40 minutes. (Prestation technique + entretien)

L'évaluation prendra en compte la globalité de la prestation, sans distinction de parties.

CONTENUS DE L'EPREUVE

A/ KATA (Durée approximative : 8 minutes)

Le Koshiki no Kata. Exécution en totalité dans le rôle de Tori.

Les attendus du KATA :

Les principes du Koshiki no Kata : connaissances et qualité de la réalisation, cérémonial, attitude, rythme, sincérité (Tori et Uke)

B/PRESTATION TECHNIQUE LIBRE : (Durée : 20 minutes).

Le candidat choisit un, deux ou trois secteur(s), parmi Le nage-waza, le ne-waza, le Jujitsu et Self défense. Si le candidat choisit deux ou trois secteurs, ceux-ci devront être liés entre eux de façon cohérente. Dans tous les cas, la prestation technique peut être ponctuée par des explications ponctuelles et succinctes. L'entretien, à l'issue de la prestation est le moment réservé à ces explications et justifications, si le candidat ou le jury l'estime nécessaire.

Les attendus par domaine, selon la composition choisie de la prestation :

Les attendus du nage-waza : L'analyse et l'illustration des principes du judo dans une expression personnelle issue de son expertise, La connaissance approfondie des éléments d'exécution d'un mouvement dans la recherche de l'efficacité et de la meilleure utilisation de l'énergie.

La démonstration commentée devra mettre en évidence la capacité du candidat à expliquer et illustrer ses choix techniques.

Les attendus du ne-waza : L'analyse et l'illustration des principes du judo dans une expression personnelle issue de son expertise. La connaissance approfondie des éléments de contrôle et/ou de soumission en application des principes de base et la cohérence des choix personnels du candidat pour une meilleure efficacité.

La démonstration commentée devra mettre en évidence la capacité du candidat à expliquer et illustrer ses choix techniques.

Les attendus du jujitsu et self défense :

L'analyse et l'illustration des principes du jujitsu et de la self défense dans une expression personnelle issue de son expertise.

Seules les armes des katas de judo pourront être utilisées ainsi que le bâton court.

NB : *Les restrictions adoptées par les instances internationales dans l'usage de certaines techniques en compétition, ne sont pas applicables dans les épreuves techniques*

Les critères d'évaluation de la prestation technique libre porteront, selon les choix réalisés, sur :

la pertinence de la conception de la prestation complète : la personnalisation du travail conçu et démontré, la capacité à faire apparaître la cohérence de l'ensemble, la pertinence des choix (techniques, situations de déplacements, etc...), l'efficacité des réalisations, les interactions avec UKE, l'adaptation compte tenu des capacités et de l'âge du candidat.

la qualité de la prestation : le jury appréciera la richesse des connaissances acquises, le savoir-faire, la logique des propositions, l'originalité éventuelle tout en conservant l'efficacité des réalisations, et la pertinence de l'ensemble par rapport au thème principal.

C/ L'ENTRETIEN AVEC LE JURY: (Durée : 10 minutes).

Cette épreuve fait partie de l'examen et participe donc à l'évaluation, sans pour autant pouvoir compenser l'évaluation de la prestation technique. Elle permet un échange visant à conforter/ optimiser/ développer la prestation physique avec la participation du jury (pour l'obtention d'une mention par exemple).

Les attendus pour l'entretien : Il permettra au candidat de s'exprimer sur la prestation et ses choix et au jury de poser toutes questions utiles à une meilleure compréhension, et par extension, dans tout autre domaine touchant à la culture, les us et coutumes, l'histoire de l'évolution du judo et jujitsu en France et plus généralement dans le monde. En fait, il vérifiera si le candidat possède le niveau de maîtrise, d'expertise et de rayonnement d'un 6^e dan.

COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé de 3 membres titulaires du 7^e dan minimum.

Ils apprécient l'ensemble de l'épreuve selon la graduation suivante : Excellent, Bien, Insuffisant.

OBTENTION DU GRADE ET MENTIONS

Le candidat sera déclaré admis en obtenant au minimum quatre évaluations favorables, à l'issue de la délibération du jury.

Le jury peut attribuer une mention au candidat, selon les situations suivantes :

La Mention Excellent sera attribuée si le candidat obtient 3 appréciations « Excellent »

La Mention Très bien sera attribuée si le candidat obtient 2 appréciations « Excellent » + 1 appréciation « Bien ».

La validation de l'examen est entérinée par la commission plénière de la CSDGE de la FFJDA